

FAIRE FAIRE FACE

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA CAMEIC

EDITO

La CAMEIC garde confiance en l'avenir ...

En cette fin d'année et au début de l'année nouvelle, même si la brutalité de la crise financière ne nous a pas épargnés, la pérennité de nos assurances et notre solidité financière restent des valeurs sûres, qui nous permettront de traverser un exercice 2009 qui s'annonce compliqué pour tout le monde. L'expérience acquise en matière d'assurance chômage complémentaire nous permet de donner à nos sociétaires les moyens de faire face. Plus que jamais, nos produits s'avèrent être d'excellents outils pour affronter ce moment difficile.

Notre confiance en l'avenir est cependant suffisante pour miser sur les nouveaux talents qui demain entreront dans la vie professionnelle des assurances. En effet, c'est à la fin janvier 2009, que nous aurons le plaisir de décerner pour la première fois le prix CAMEIC, créé en 2007, au meilleur étudiant de BTS de l'Ecole Supérieure d'Assurances (ESA) afin de récompenser ses mérites et l'encourager à poursuivre ses études supérieures.

Confiance en l'avenir également, par la création de deux nouvelles assurances en 2008 qui viennent compléter notre gamme de produits. Tout d'abord un contrat Multirisques Habitation initié au printemps dernier et dont nous poursuivons le développement puis, des solutions en matière d'assurances Loyers Impayés.

Parallèlement, nous continuons d'enrichir nos offres, avec notamment nos produits d'assurances chômage grâce auxquels nous disposons désormais d'une réponse adaptée à chaque catégorie professionnelle ; nos produits d'assurances annulation qui ont le vent en poupe auprès des professionnels de l'événementiel et enfin avec nos produits « dommages » dont la garantie mortalité des chevaux.

C'est pourquoi, je souhaiterai commencer cette nouvelle année sur cette note positive, en dépit des nuages lourds et menaçants annoncés.

C'est également dans cet esprit que je tiens à présenter à tous nos sociétaires et partenaires nos meilleurs vœux pour 2009, car après une éclipse, le soleil est toujours au rendez-vous.

Jean-Michel PLA

Directeur Général

s o m m a i r e

EDITO p.1

SOLUTIONS

Loyers impayés p.2

PARTENARIAT

La CAMEIC crée du sur-mesure en assurance annulation événement p.3

MANIFESTATION

1ère remise du prix CAMEIC 2009 à l'E.S.A. à Paris p.4

NOUVEAU

PROspectiv' Chômage p.4

ZOOM

L'Assurance à la conquête du cheval ! p.4



“...Plus que jamais, nos produits s'avèrent être d'excellents outils pour traverser ce moment difficile...”

CAMEIC

Les nouvelles offres proposées par la CAMEIC en matière de loyers impayés

Quelles solutions s'offrent à un propriétaire en cas de loyers impayés ? Comment faire pour éviter le sinistre ?

Un constat évident

C'est un fait, le marché locatif en France ne manque pas de logements inoccupés. En effet, bien qu'il ait été recensé par l'INSEE, 1 969 000 logements vacants en France en 2008*, nombre de personnes demeurent mal logées.

Ce paradoxe semble trouver ses origines dans la crainte et la méfiance que peut éprouver un propriétaire lorsqu'il décide de mettre un bien en location.

Lorsqu'un bailleur est confronté à l'insolvabilité de son locataire, il doit dans la plupart des cas engager une action en justice, et les délais pour récupérer son bien sont généralement longs.

Par ailleurs, les procédures d'expulsion s'avèrent souvent compliquées et incertaines et n'assurent en tout état de cause aucune garantie pour le propriétaire de recouvrer les loyers impayés.

Face à ce risque, nombre de bailleurs privés préfèrent encore ne pas louer leur bien plutôt que de se retrouver dans une telle situation.

Le problème s'aggrave encore lorsque le logement à louer a été acquis par son propriétaire dans le cadre d'un investissement et a donné lieu à un prêt immobilier.

Dans ce cas, le propriétaire doit, le plus souvent rembourser le prêt qu'il a obtenu pour l'achat de ce bien locatif, alors qu'il compte sur les loyers pour atténuer la charge de sa dette.

Par conséquent, la défaillance d'un locataire peut conduire un propriétaire vers une situation de surendettement, et la boucle du sinistre est ainsi bouclée...

Néanmoins, en 2007 est apparue la nouvelle Garantie des Risques Locatifs (GRL) qui devait assurer une meilleure protection des bailleurs et accroître l'offre du marché locatif.

Certes le système fonctionne mais étant donné qu'il ne concerne qu'une partie des locataires potentiels, il demeure encore insuffisant pour inciter les propriétaires à louer leurs biens en toute sécurité.



Un marché en augmentation

Face à ce constat, l'assurance des loyers impayés semble être la seule solution vraiment adaptée à toutes les situations de location pour permettre ainsi à un propriétaire de faire face à ce type de risque.

Il est donc possible pour tout propriétaire de souscrire une assurance, lui garantissant l'indemnisation des loyers impayés et des éventuelles détériorations immobilières provoquées par son locataire. De plus, cette assurance constitue une charge déductible des revenus fonciers pour le propriétaire.

Il paraissait alors évident pour la CAMEIC de proposer à ses sociétaires une gamme complète de garanties loyers impayés, avec son partenaire le cabinet INVENIA, spécialisé dans ce domaine.

Les solutions proposées

Le contexte économique actuel accentue, d'une part les faiblesses du marché du crédit immobilier pour les particuliers contraints de rester locataires et augmente d'autre part les risques d'impayés pour les bailleurs.

Aussi, les garanties proposées par la CAMEIC tentent de répondre à chaque situation et d'apporter les solutions indispensables pour éviter les ennuis financiers, tant pour un bailleur privé que pour un administrateur de biens.

Ces solutions visent à :

- garantir sans franchise les revenus immobiliers en cas de loyers et charges impayés, ou d'indemniser les détériorations immobilières éventuelles.

A la garantie de remboursement des loyers et charges impayés, des indemnités d'occupations dues par le locataire, des frais de procédure d'expulsion et de recouvrement, s'ajoute une assurance protection juridique.

- garantir sans franchise les revenus immobiliers en cas de loyers et charges impayés ainsi que l'indemnisation des détériorations immobilières pour les baux meublés.

La garantie s'applique à compter du premier terme d'impayé et court sur 12 mois.

- garantir les revenus immobiliers en cas de non location après remise des clefs d'un logement neuf.

Cette solution garantit le remboursement des pertes pécuniaires résultant de l'absence de perception de loyer en raison d'une non location.

- garantir les revenus immobiliers en cas de non location après le départ d'un locataire.

- garantir les revenus immobiliers en cas de loyers et charges impayés, des locaux commerciaux, professionnels, industriels et artisanaux.

Les garanties spéciales

Outre les contrats d'assurance en loyers impayés, la CAMEIC propose également des solutions en matière de :

- locations saisonnières

Le signataire d'un contrat de location saisonnière est remboursé des sommes versées à titre d'arrhes, ou dues contractuellement à l'organisme de réservation, suite à une maladie grave, blessure grave ou décès ; un empêchement de prendre possession des lieux loués consécutivement à un licenciement économique, une mutation professionnelle etc...ou bien encore le propriétaire est indemnisé du montant TTC du séjour en cas de non relocation et/ou de relocation partielle.

- multirisques habitation

La garantie est destinée aux locataires ou futurs locataires d'un logement faisant partie d'un parc immobilier géré par un administrateur de biens.

* source INSEE 2008, estimation du parc de logement

INVENIA ASSURANCES Partenaire de la CAMEIC pour les loyers impayés

La compétence et l'expérience

Juristes de formation, les dirigeants d'INVENIA ASSURANCES travaillent dans le secteur des loyers impayés depuis plus de 20 ans, et se tiennent à la disposition des clients bailleurs privés ou administrateurs de biens pour :

- une étude complète du portefeuille ;
- des formations proposées au client sur les méthodes de gestion des sinistres ;
- une vérification des lots transférés ;
- une surveillance des portefeuilles ;
- une gestion complète des contrats ;
- une amélioration des contrats en fonction de l'actualité du marché.

La déclinaison des contrats

- pour les administrateurs de biens en leur qualité de souscripteur pour le compte de propriétaires de lots immobiliers dont ils assurent la gestion ;
- pour les administrateurs de biens en leur qualité d'assuré. Ils proposent alors la garantie à leurs clients.

Il s'agit en effet d'une annexe au mandat de gérance.

Par conséquent, les administrateurs de biens peuvent obtenir une rémunération (sans enfreindre la loi HOGUET).

Les accompagnements proposés aux administrateurs de biens

- accompagnement en cas de transfert de portefeuille ;
- accompagnement et formation commerciale sur les avantages de la garantie présentées auprès des propres commerciaux au service des administrateurs de biens ;
- proposition de contrats annexes pour le propriétaire et le locataire en MRH, PJ ;
- accompagnement et formation au niveau de la gestion notamment concernant les sinistres.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter notre service commercial au 01.45.22.85.64 et/ou notre partenaire INVENIA ASSURANCES au 04.66.40.25.47

La CAMEIC crée du sur-mesure en matière d'assurance annulation événement !

Grâce à l'originalité de ses produits issus de la gamme annulation, la CAMEIC a séduit de nombreux professionnels liés au monde de l'événementiel, tels que **les traiteurs, les loueurs de salle, les organisateurs de mariage, les photographes, fleuristes, distributeurs de robes de mariée...c'est-à-dire tous les professionnels indispensables à l'organisation d'une réception** (soirée, anniversaire, mariage, baptême, concert, spectacle etc...). Ce succès se traduit aujourd'hui par des partenariats ayant pour projet commun de permettre aux clients assurés de profiter en toute sérénité de leurs réceptions privées ou professionnelles, de leurs réservations touristiques avec nos offres d'assurances annulation personnalisées.

N'oublions pas que nombre d'événements peuvent se produire et rendre inévitable le report ou l'annulation d'une réception ou d'une réservation.

C'est pourquoi, nos assurances annulation permettent d'obtenir le remboursement sans franchise de tous les frais engagés pour l'événement en question. Ces garanties ont été adaptées spécifiquement pour correspondre aux besoins de la clientèle des partenaires.

De plus, elles sont **incluses gratuitement dans les prestations proposées par nos partenaires**. Effectivement, les clients assurés n'ont pas de frais supplémentaire à engager pour souscrire ces garanties.



Les partenariats de la CAMEIC avec les professionnels de l'événementiel

Ainsi, la CAMEIC s'est associée au phénomène croissant des organisateurs de mariage, avec notamment Pom d'Amour en créant une formule d'assurance annulation mariage réservée au promis et à la promise seulement, pour des budgets assurés jusqu'à 4.500 €. Les clients de Pom d'Amour qui souhaitent avoir une formule clé en main, bénéficient également d'une solution pour profiter de leur mariage en toute sérénité.



Avec le Château de Beaussais, la CAMEIC propose une garantie annulation d'événement privé ou professionnel dans un lieu d'exception. Le produit est particulièrement adapté aux prestations de notre partenaire lorsqu'il s'agit d'événement se déroulant en plein air ou sous chapiteau et donc soumis aux risques d'intempérie. Les prestations proposées par le Château de Beaussais permettent aux clients assurés de faire face à tous les aléas liés à la préparation d'une réception.



Le concept original développé par Le Catalpa incluant « la location de salle de réception + l'hébergement sur place », permet à notre partenaire d'offrir à ses clients une prestation complète incluant une garantie annulation de réservation de séjour. La formule proposée assure les risques liés à la réservation d'une structure touristique lorsque l'on y organise en même temps une réception.



Si vous souhaitez prendre connaissance de nos offres via notre réseau de partenaires, consultez notre site Internet www.cameic.com, rubrique **CONTACT**, et choisissez le département concerné sur la **Carte des Professionnels de l'événement**.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter notre service commercial au 01.45.22.85.64

MANIFESTATION

1ère Remise du prix CAMEIC à l'Ecole Supérieure d'Assurances à Paris

En 2007, à l'occasion de son 100^e anniversaire, le prix CAMEIC a été créé afin d'encourager le meilleur étudiant de BTS de l'Ecole Supérieure d'Assurances (ESA).

Ce prix sera décerné par Jean-Michel PLA, Directeur Général de la CAMEIC, pour la première fois le 29 janvier 2009 à l'ESA, lors d'une cérémonie officielle en présence de son Président Patrice-Michel LANGLUME.

Avec ce prix d'une valeur de 2 000 €, la CAMEIC tient à récompenser chaque année la performance de l'étudiant qui s'est avéré être le plus méritant au cours de ses deux années d'études de BTS d'assurance et ainsi l'inciter à poursuivre des études supérieures avant de rejoindre un jour le monde professionnel de l'assurance.



Pour plus de renseignements sur les formations dispensées à l'ESA : <http://www.esaassurance.com>

NOUVEAU

PROspectiv'Chômage, la sécurité en cas de cessation d'activité

La CAMEIC a conclu en septembre 2008, un nouveau partenariat avec SOLLY AZAR Assurances, concernant la commercialisation de la **Gamme PROspectiv'** dont elle est l'assureur et plus particulièrement **de l'offre Chômage**.

Il s'agit d'un ensemble de produits Santé et Prévoyance spécialement conçus pour la population des TNS (artisans, commerçants et professions libérales).



Ces produits sous forme de gamme sont entièrement modulables, spécialement étudiés pour les TNS. Ils apportent en effet une réponse globale aux besoins spécifiques de ce marché, avec notamment l'offre Chômage :

PROspectiv' Chômage assure aux créateurs et repreneurs d'entreprise un revenu de remplacement en cas de chômage.

L'Assuré décide librement du montant forfaitaire de garantie parmi 4 choix possibles ainsi que la durée d'indemnisation qu'il souhaite. Aucune sélection financière n'est faite, une simple déclaration sur l'honneur suffit !

Pour plus de renseignements sur la gamme PROspectiv', connectez-vous sur le site de notre partenaire SOLLY AZAR : <http://www.sollyazarpro.com> : "rubrique Santé dans Santé&Vie".

ZOOM

L'Assurance à la conquête du cheval !

La CAMEIC s'est lancée avec succès il y a deux ans dans la souscription d'assurances mortalité des chevaux.

Le monde de l'assurance équestre rassemble avant tout des passionnés, pour la plupart propriétaires de chevaux ou cavaliers, autour de cette discipline.

C'est donc forte de l'expérience de ces spécialistes que la CAMEIC propose ses garanties mortalité des chevaux.

Outre les garanties de base (mortalité, vol, catastrophes naturelles, attentats), l'Assuré a également la possibilité de souscrire des garanties annexes telles que perte de l'équidé, frais de vétérinaire, invalidité, dépréciation et sellerie lui permettant ainsi de bénéficier de protections supplémentaires.

Pour plus de renseignements sur nos garanties mortalité des chevaux, veuillez contacter notre service commercial au 01.45.22.85.64



Nos partenaires

Réassurance

CCR
HANNOVER Ré
PREVOYANCE Ré
SECURA SA
SWISS Ré

AON-BENFIELD
Courtage en Réassurance

Souscription

ACS
AFU
AMI 3F
CAAREA
GARDS
GROUPE PONT NEUF
INVENIA ASSURANCES
SOLLY AZAR

Relations Presse

AGENCE AUVRAY & ASSOCIÉS

Courtage

Tous nos partenaires courtiers
sont référencés sur notre site
www.cameic.com

Contacts : Service Commercial

Patricia TELLIER / Sonia HATTAB

CAMEIC
25, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. 01 45 22 85 64
www.cameic.com
Email : info@cameic.com

FAIRE FACE
LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA CAMEIC

Responsable de la publication :
Jean-Michel PLA
Secrétaire de rédaction :
Sandie L'HOSTIS

Rédaction et réalisation : CAMEIC
Crédits photos : CAMEIC, SOLLY AZAR, ACS

CAMEIC